

réorganisation des confréries du SS. Sacrement, etc., — tiers-ordre, etc., — zèle des instituteurs et institutrices (par malheur, le zèle des institutrices laïques n'est pas toujours ce qu'il devrait être).

Aucun de ces moyens n'a été employé en vain. Parmi ceux qui donnent les plus beaux fruits, mentionnons (d'après les rapports de MM. les curés) :

Dans un grand nombre de paroisses : *assiduité au confessionnal*.

Dans 25 paroisses : confréries et réunions de jeunesse.

Dans 20 paroisses : travail sur l'âme des enfants.

Dans 13 paroisses : prédication eucharistique (persistante).

Ailleurs : la dévotion au Sacré-Cœur et la Communion des 1^{res} vendredis... (avec une seconde communion pour les âmes du purgatoire).

Ailleurs les « concours », — les « chaînes de communions ».

Dans une paroisse rurale : l'exemple du personnel du presbytère, auquel le curé donne toutes facilités pour entendre la Sainte Messe, se confesser et communier (1).

1. « Je donne, dit le curé, le temps d'entendre la messe tous les matins et de faire leur visite au Saint Sacrement tous les jours aux personnes de mon presbytère. De même, ma voiture est à leur disposition, lorsqu'elles désirent aller se confesser; et, par ce moyen-là, elles communient tous les jours ou presque tous les jours ».